

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****8 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le Huit Décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEUVE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine – Mme LHEUREUX Natacha - Mr DELARRE Daniel – Mme VAN ECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme MASCAUX Ségolène - Mme LUTAS Sylvie - Mr VIGIER Hervé – Mme WILLEMS Véronique - Mme DHONT Audrey - Mme WADBLED Laetitia - Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mr JACQUES Gérard – Mr LARIVIERE Romuald - Mme VANDENBROUCK Gaëlle – Mme DUTRIEUX Julie – Mr VERDIERE Andy – Mr BUEMI Bruno -

Ont donné procuration : Mr BLANPAIN Johann à Mr DESMEDT André – Mr LARIVIERE Romuald à Mme LUTAS Sylvie – Mme VANDENBROUCK Gaëlle à Mme BONNET Nadine - Mme DUTRIEUX Julie à Mr HUON Jean-Pascal.

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	19	23

Objet : DECISIONS MODIFICATIVES (délib. 2022/06/02)

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité les décisions modificatives au budget primitif 2022 inscrites dans le tableau ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

Hervé MERVILLE



Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le Compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 12 Décembre 2022
Que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} Décembre 2022
le Maire.